

COURRIER DES LECTEURS**Privatisation des bénéfices
et étatisation des pertes?**

La réalisation d'infrastructures publiques avec un financement partiellement privé a le vent en poupe. Mais ce type de partenariat n'offre pas que des avantages, estime ce député neuchâtelois (édition du 6 septembre).

«L'Express» et «L'Impartial» du 6 septembre nous content les bienfaits du partenariat public-privé (PPP), à l'exemple du complexe de la Maladière, à Neuchâtel. Ce bel enthousiasme mérite quelques bémols. Comme l'a révélé la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet en réponse à une question de ma part lors de la dernière session du Grand Conseil, les nouvelles salles de gym de la Maladière coûteront, en principe, aux collectivités 80 francs de l'heure, soit le double des anciennes! Comment va-t-on financer cette importante augmentation?

Imaginons que les écoles, lycées et l'Université reçoivent une enveloppe financière de l'Etat pour leurs charges. Va-t-on diminuer le nombre de leçons de gymnastique pour les élèves et étudiants pour rester dans l'enveloppe? Cela serait fort regrettable! Va-t-on demander une augmentation de l'enveloppe financière à l'Etat? Le Grand Conseil appréciera alors la situation. A terme, disons sur 30 ans, l'Etat aura-t-il fait des économies ou des dépenses supplémentaires... renouvelables?

Les investisseurs privés ne sont pas des philanthropes. Lorsqu'ils financent des infrastructures, ils en attendent des rendements de 5% ou plus. Les collectivités, elles, se financent à 2,5%. Pour que des privés acceptent un rendement plus bas, tout risque de faillite doit être éliminé, ce qui exige la

garantie de l'Etat. Le PPP ne

s'apparente-t-il pas à une nouvelle manière de privatiser les bénéfices et d'étatiser les pertes?

A mon avis, il convient d'être prudent avec le partenariat public-privé et évaluer les effets sur le long terme. Ce débat sera incontournable!

FRÉDÉRIC CUCHE
DÉPUTÉ, NEUCHÂTEL



AU BORD DU LAC Le complexe de la Maladière est le fruit d'un partenariat public-privé. Mais a-t-on évalué les effets financiers pour les collectivités publiques sur le long terme?

(DAVID MARCHON)

